



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vendredi 13 avril 2018 - 19h00 -
Siège – NEULLY EN THELLE

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Michel DRUEZ, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Jean-Yves FRANC, Alain LERIVEREND, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Jean-Jacques THOMAS, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Charles-Antoine De NOAILLES, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE, William DUMOLEYN, Stéphane CHAIMOVITCH, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Joseph KARST, Daniel VEREECKE.

Mme Agnès CLARY-WAWRIN.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.
Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
Mme Geneviève ALLAIN a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
Mme Annie BLANQUET a donné pouvoir à Mme Marianne LEMOINE.
M. Thierry REMOND a donné pouvoir à Mme Jacqueline VANBERSEL.
M. Jean VERTADIER a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

Secrétaire de séance : M. Gérard AUGER, délégué de la commune de Neuilly -en-Thelle.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du receveur de l'exercice 2017 pour le budget principal de la Communauté de communes Thelloise qui, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;



- **PREND ACTE** de la présentation faite du compte administratif ;
- **CONSTATE ET ADOPTE** les résultats figurant au compte de gestion en tous points identiques à ceux qui ont été constatés dans la comptabilité de l'ordonnateur au travers du compte administratif ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous ;

EXERCICE : 2017
AFFECTATION RESULTAT EN
2018

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		2 392 405,25 €	110 078,25 €		110 078,25 €	2 392 405,25 €
Opérations de l'exercice	20 137 646,65 €	19 868 981,63 €	4 902 654,03 €	5 014 258,99 €	25 040 300,68 €	24 882 840,22 €
Totaux	20 137 646,65 €	22 260 986,88 €	5 012 732,28 €	5 014 258,99 €	25 150 378,93 €	27 275 245,47 €
Résultat de clôture (=CA)		2 123 340,23 €		1 526,31 €		2 124 866,54 €

(1) excédent cumulé 2016 contre 10992017

Besoin de financement				au compte 001 Investissement dépenses BP 2018
Excédent de financement	1 526,31 €			au compte 001 Investissement recettes BP 2018
Restes à réaliser	889 869,80 €	807 059,00 €		Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/16 et BP/17
Besoin de financement des restes à réaliser				
Excédent de financement des restes à réaliser	117 199,80 €			
Besoin total de financement				
Excédent total de financement	118 725,81 €			118 725,81 €
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de				au compte 1068 Investissement BP 2018, avec émission titre de recette.
	2 123 340,23 €			au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2018



- **AFFECTE** comme suit le résultat de l'exercice 2017 du budget principal :
 - Report en section d'investissement :
(ligne 001 en recettes résultat d'investissement reporté excédent) 1 526,31 €
 - Report en section de fonctionnement :
(ligne 002 en recettes, résultat de fonctionnement reporté) 2 123 340,23 €



- **VOTE** le budget primitif 2018 tel que présenté, équilibré en section de fonctionnement à 22 009 578,23 € et en section investissement à 2 518 318,00 € et repris ci-après :

Section de Fonctionnement		Dépenses
		BP 2018
011	Charges à caractère général	5 020 808,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 907 400,00
014	Atténuations de produits	6 456 704,00
022	Dépenses imprévues	396 668,23
023	Virement à la section d'investissement	825 747,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	693 986,00
65	Autres charges de gestion courante	4 778 915,00
66	Charges financières	449 220,00
67	Charges exceptionnelles	480 130,00

Dépenses Fonctionnement **22 009 578,23**

Section de Fonctionnement		Recettes
		BP 2018
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 123 340,23
013	Atténuations de charges	35 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	175 996,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	1 087 851,00
73	Impôts et taxes	15 358 215,00
74	Dotations, subventions et participations	3 182 776,00
75	Autres produits de gestion courante	650,00
76	Autres Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	45 750,00

Recettes Fonctionnement **22 009 578,23**

BUDGET PRINCIPAL

Budget Primitif 2018

Investissement

OPERATIONS	2018		
	Report	Proposition nouvelle	Vote
90002 EQUIPEMENT ADMINISTRATION CCT	14 000,00	61 000,00	75 000,00
90012 REFECTION DES VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		380 000,00	380 000,00
90016 COLLECTE SELECTIVE : BACS ET COLONNES A VERRE		8 500,00	8 500,00
90017 PISCINE DE CHAMBLY		13 000,00	13 000,00
90030 DESENCLAVEMENT DU PLATEAU DU THELLE	682 150,00		682 150,00
90033 AIRE DES GENS DU VOYAGE		100 000,00	100 000,00
90035 GARE DE SAINT SULPICE		40 000,00	40 000,00
Opération non-indiv		150 000,00	150 000,00
Opération financière		893 672,00	893 672,00
Opération d'ordre de transfert entre section		175 996,00	175 996,00
Total Dépenses Investissement	696 150,00	1 822 168,00	2 518 318,00

BUDGET PRINCIPAL

Budget Primitif 2018

Investissement

OPERATIONS	2018		
	Report	Proposition nouvelle	Vote
Opération financière		1 015 747,00	1 015 747,00
Opération d'ordre de transfert entre section		693 986,00	693 986,00
Report	1 526,00		
R.A.R	807 059,00		
Total Recettes Investissement	808 585,00	1 709 733,00	2 518 318,00



➤ **FIXE** pour 2018 les taux d'imposition pour le Budget Primitif 2018, tels que ci-après :

- Taxe d'habitation : 9,43 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2.48 %
- Cotisation foncière des entreprises : 25,32 %



➤ **ARRETE** le montant des attributions de compensation de l'année 2018 dans les conditions fixées ci-dessous :

ATTRIBUTION DE COMPENSATION - ANNEE 2018				
Communes	Reversement aux communes		Communes	Reversement des communes
ANGY	125 153,00 €		ABBECOURT	27 328,00 €
BALAGNY SUR THERAIN	482 825,00 €		BERTHECOURT	2 742,00 €
BELLE EGLISE	38 310,00 €		LE COUDRAY SUR THELLE	362,00 €
CAUVIGNY	161 233,00 €		CROUY EN THELLE	16 869,00 €
CHAMBLY	1 386 762,00 €		DIEUDONNE	36 260,00 €
ERCUIS	77 426,00 €		FOULANGUES	12 420,00 €
LABOISSIERE EN THELLE	1 536,00 €		FRESNOY EN THELLE	11 058,00 €
LE MESNIL EN THELLE	129 054,00 €		HEILLES	20 451,00 €
MORTEFONTAINE EN THELLE	11 429,00 €		HODENC L'EVEQUE	12 194,00 €
NEUILLY EN THELLE	524 852,00 €		HONDAINVILLE	6 563,00 €
NOAILLES	55 624,00 €		LACHAPELLE SAINT PIERRE	34 425,00 €
NOVILLERS LES CAILLOUX	50 684,00 €		MONTREUIL SUR THERAIN	6 293,00 €
SAINTE GENEVIEVE	288 605,00 €		MORANGLES	18 292,00 €
THURY SOUS CLERMONT	17 734,00 €		MOUCHY LE CHATEL	6 667,00 €
VILLERS ST SEPULCRE	206 088,00 €		PONCHON	27 869,00 €
BLAINCOURT-LES-PRECY*	128 813,00 €		PUISEUX LE HAUBERGER	24 127,00 €
BORAN SUR OISE*	530 839 €			
CIRES LES MELLO*	484 719 €		SAINTE FELIX	18 832,00 €
MELLO*	118 126 €		SAINTE SULPICE	10 666,00 €
PRECY SUR OISE*	550 259 €		SILLY TILLARD	20 236,00 €
VILLERS SOUS ST LEU*	400 601 €		ULLY ST GEORGES	37 085,00 €
TOTAL	5 770 672,00 €		TOTAL	350 739,00 €

- **PRECISE** que ces montants s'agissant des communes de Blaincourt-les-Précý, Boran-sur-Oise, Cires-les-Mello, Mello, Précý-sur-Oise et Villers-sous-Saint-Leu seront ajustés pour tenir compte :

* du retour effectif au sein de ces six communes de la compétence action sociale non communautaire à l'issue de l'année scolaire 2017/2018 (prorata temporis 6/12),

* de la charge SDIS prise en compte deux fois.



- **VOTE** le Budget Primitif 2018 Transport à la Demande tel que présenté, équilibré en section de fonctionnement à 803 130,00 € et repris ci-après :

	BP 2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	802 530,00
611 Contrats de prestations de services	800 000,00
6231 Annonces et insertions	2 500,00
627 Services bancaires et assimilés	30,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00
658 Charges diverses de la gestion courante	100,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00
673 Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00
Dépenses Fonctionnement	803 130,00

70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	33 000,00
70688 Autres prestations de services	33 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	290 000,00
7478 Autres organismes	290 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	480 130,00
774 Subvention exceptionnelle	480 130,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
758 (ordre) Produits divers de gestion courante	
Recettes Fonctionnement	803 130,00

- **DIT** que pour équilibrer ce budget, le budget principal verse une subvention d'un montant de 480 130,00 €.



- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget annexe Transport à la Demande d'un montant maximum de 480 130,00 € ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2018 du budget principal.



- **VOTE** le Budget Primitif 2018 Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) tel que présenté, équilibré en section de fonctionnement à 1 579 995,00 € et en section d'investissement 156 674,00 € et repris ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2018
DEPENSES	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	637 865,00
60632 fourniture de petit équipement	2 000,00
611 Contrats de prestations de services	624 000,00
6156 Maintenance	550,00
6184 Versements à des organismes de formation	360,00
6231 Annonces et insertions	1 000,00
6237 Publications	1 000,00
627 Services bancaires et assimilés	800,00
6281 Concours divers	155,00
6287 Remboursement de frais	8 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	40 000,00
6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement	40 000,00
022 DEPENSES IMPREVUES	104 500,00
022 Dépenses imprévues	104 500,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	50 000,00
023 virement à la section d'investissement	50 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 890,00
6811 Dotation aux amortissements	10 890,00

65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	716 740,00
6541 Créances admises en non valeur	5 000,00
6542 Créances éteintes	2 000,00
65548 Autres contributions	709 740,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00
673 Titres annulés sur exercices antérieurs	
678 Autres charges exceptionnelles	20 000,00
Dépenses Fonctionnement	1 579 995,00

RECETTES

002 RESULTATION DE FONCTIONNEMENT	339 995,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	339 995,00
70 PRODUITS DES SERVICES	1 230 000,00
7018 Autres ventes de produits finis	10 000,00
70611 Redevance des OM	1 220 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00
7788 Produits exceptionnels divers	10 000,00
Recettes Fonctionnement	1 579 995,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

21 IMMOBILISATION CORPORELLES	156 674,00
2188 Autres immobilisations corporelles	156 674,00
Dépenses d'investissement	156 674,00

RECETTES

001 SOLDE D EXECUTION D INVESTISSEMENT	100 784,00
001 SOLDE D EXECUTION D INVESTISSEMENT	100 784,00
021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	50 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 890,00
28188 Autres immob. Corporelles	5 890,00
Recettes d'investissement	156 674,00

- **PROCEDE** à la reprise anticipée des résultats :

* Excédent de financement de la section d'investissement d'un montant de 100 784,00 € à reporter au compte R 001 de la section d'investissement,

* Excédent de fonctionnement de 339 995,00 € reporté au compte R 002 de la section de fonctionnement.



- **VOTE** les budgets annexes 2018 des Zones d'Activités suivants tels que présentés :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
ZA Novillers / Sainte Geneviève	1 133 134,46	2 036 751,68	1 644 577,26	1 644 577,26
ZA Noailles	1 118 079,19	1 311 927,70	838 850,94	851 533,19
ZA Neuilly en Thelle	787 854,82	1 631 672,82	1 110 776,90	1 110 776,90



- **VOTE** le Budget Primitif 2018 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) tel que présenté, équilibré en section de fonctionnement en suréquilibre en section d'investissement (dépenses d'investissement = 76 690,00 € et recettes d'investissement 158 341,00 €) et repris ci-après :

FONCTIONNEMENT	BP 2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	42 916,61
6066 Carburants	200,00
611 Sous traitance générale	34 082,61
615 Entretien et réparations	176,00
6168 Prime d'assurance	600,00
6227 Frais d'acte et de contentieux	7 858,00
Dépenses Fonctionnement	42 916,61

002 RESULTAT REPORTE	20 916,61
002 Résultat d'exploitation reporté	20 916,61
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	19 000,00
7062 Redevance d'assainissement non coll	19 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 000,00
758 produits divers de gestion courante	3 000,00
Recettes Fonctionnement	42 916,61

INVESTISSEMENT	2018
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	
001 Déficit d'investissement reporté	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	
2313 Immobilisations en cours	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
165 Dépôts et cautionnement reçus	
4581 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	76 690,00
45811 Opérations frais d'études et travaux	76 690,00
Dépenses d'investissement	76 690,00
001 EXCEDENT REPORTE	81 651,00
001 EXCEDENT REPORTE	81 651,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
021 Virement de la section d'exploitation	
4582 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	76 690,0
45821 Opérations frais d'études et travaux	76 690,0
Recettes d'investissement	158 341,00

➤ **PROCEDE** à la reprise anticipée des résultats :

* Excédent de financement de la section d'investissement 81 651,00 € reporté au compte R 001 de la section d'investissement,

* Excédent de fonctionnement de 20 916,61 € reporté au compte R 002 de la section de fonctionnement.



➤ **APPROUVE** le transfert total, à la Communauté de communes, des résultats budgétaires des services assainissement de chacune des neuf communes ci-dessus énumérées sur les quatorze communes concernées, dans les conditions décrites ci-dessous ;

Communes	Résultats	
ABBECOURT	Résultat de fonctionnement déficitaire de :	-26 190,14 €
	Résultat d'investissement déficitaire de :	-97 745,97 €
BORAN SUR OISE	Résultat de fonctionnement excédentaire de :	2 272,16 €
	Résultat d'investissement excédentaire de :	187 901,83 €
CAUVIGNY	Résultat d'exploitation excédentaire de :	74 485,14 €
	Résultat d'investissement déficitaire de :	-2 766,96 €
MORTEFONTAINE EN THELLE	Résultat d'exploitation excédentaire de :	68 280,09 €
	Résultat d'investissement déficitaire de :	-16 101,73 €
NOVILLERS LES CAILLOUX	Résultat d'exploitation excédentaire de :	22 000,00 €
	Résultat d'investissement déficitaire de :	-41 778,16 €
PONCHON	Résultat d'exploitation déficitaire de :	-52 685,62 €
	Résultat d'investissement déficitaire de :	-57 581,33 €
SAINT FELIX	Résultat d'exploitation excédentaire de :	134 145,78 €
	Résultat d'investissement excédentaire de :	52 292,13 €
SAINT-SULPICE	Résultat d'exploitation excédentaire de :	22 676,79 €
	Résultat d'investissement déficitaire de :	-22 285,67 €
VILLERS SAINT SEPULCRE	Résultat d'exploitation déficitaire de :	- 9 406,56 €
	Résultat d'investissement déficitaire de :	-39 715,81 €

- **DIT** que ces reprises seront constatées sur le budget annexe assainissement de la Communauté de communes lors d'une prochaine réunion du Conseil communautaire en même temps le cas échéant que celles concernant les cinq communes restantes.



- **VOTE** le budget assainissement collectif tel que présenté équilibré en section d'exploitation à 4 003 340,00 € et en section d'investissement à 25 157 313,20 € et repris ci-après :

<u>Section d'exploitation</u>		Dépenses
011	Charges à caractère général	538 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	
023	Virement à la section d'investissement	898 866,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 700 000,00
65	Autres charges de gestion courante	310 100,00
66	Charges financières	455 874,00
67	Charges exceptionnelles	100 500,00

Dépenses d'exploitation **4 003 340,00**

<u>Section d' exploitation</u>		Recettes
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	705 340,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	2 636 000,00
74	Dotations, subventions et participations	100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	462 000,00
76	Autres Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	100 000,00

Recettes d'exploitation **4 003 340,00**

<u>Section d'investissement</u>			Dépenses
13		Subventions d'investissement	705 340,00
16		Remboursement d'emprunts	795 000,00
Total		Opérations d'équipements	20 742 547,20
21		Immobilisations corporelles	1 700,00
23		Immobilisations en cours	360 000,00
27		Autres immobilisations financières	2 472 726,00
4581		Opérations pour compte de tiers	80 000,00

Dépenses d'investissement **25 157 313,20**

Section d'investissement		Recettes
13	Subventions d'investissement	6 942 350,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 590 645,20
23	Immobilisations en cours	2 472 726,00
27	Autres immobilisations financières	2 472 726,00
28	Amortissements des immobilisations	1 700 000,00
4582	Opérations pour compte de tiers	80 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	898 866,00

Recettes d'investissement

25 157 313,20



- **VOTE** le budget primitif GEstion des Milieux Aquatiques et Prevention des Inondations (GEMAPI) 2018 tel que présenté, équilibré en section de fonctionnement à 150 448,26 € et en section d'investissement 26 292,58 € et repris ci-après :

FONCTIONNEMENT	BP 2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 100,00
60221 Combustibles et carburants	1 000,00
60228 Autres fournitures consommables	1 000,00
60622 Carburants	2 500,00
60631 Fournitures d'entretien	600,00
60636 Vêtement de travail	1 000,00
61551 Matériel roulant	2 000,00
6168 Autres	1 200,00
6261 Frais d'affranchissement	200,00
6262 Frais de télécommunication	600,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	47 000,00
6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement	47 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	73 220,00
65548 Autres contributions	73 220,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	19 482,26
023 Virement à la section d'investissement	19 482,26
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	646,00
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	646,00
Dépenses Fonctionnement	150 448,26
73 IMPOTS ET TAXES	150 448,26
7346 Taxe milieux aquatiques et inondations	150 448,26
Recettes Fonctionnement	150 448,26

INVESTISSEMENT		2018
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		26 292,58
2158 Autres installations, matériel et outillage		2 292,58
2182 Matériel de transport		24 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
165 Dépôts et cautionnement reçus		
Dépenses d'investissement		26 292,58
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		6 164,32
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés		6 164,32
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		19 482,26
021 Virement de la section de fonctionnement		19 482,26
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		646,00
28158 Autres installations, matériel et outillage		646,00
Recettes d'investissement		26 292,58



➤ **APPROUVE** le principe du remboursement, par le budget annexe assainissement au profit du budget principal, de diverses charges et frais ci-dessous énumérés :

- * salaires et charges des trois agents du service assainissement,
- * frais courants propres au fonctionnement du service assainissement (fournitures administratives, consommations du photocopieur, maintenance des logiciels et des ordinateurs...) et dépenses de téléphonie, d'affranchissement et d'assurances.

➤ **AGREE**, à cet effet, la méthode de valorisation des remboursements ainsi qu'il suit :

- Fixation d'une clé de répartition pour les agents du service assainissement travaillant à temps plein ou partiel pour le service, sur la base du nombre d'heures travaillées, soit pour 2018, un taux de :

- * 80 % pour les deux agents techniques ;
- * 75 % pour l'ingénieur.

- Concernant les autres dépenses de fonctionnement, établissement d'un décompte semestriel sur la base des coûts réels constatés.



- **ADOPTE**, à compter du 19 juin 2017, les durées d'amortissement spécifiques aux immobilisations du budget annexe assainissement, dans les conditions fixées ci-dessous :

Descriptif	Durée
Réseaux d'assainissement	50 ans
Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) - ouvrages lourds ou courants	50 ans
Subventions d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers, matériel ou études	30 ans
Subventions d'équipements versées pour le financement de biens immobiliers, ou infrastructures	50 ans
Mobilier de bureau	6 ans
Véhicules	6 ans
Matériel informatique	4 ans
Immobilisations incorporelles (logiciels)	2 ans
Acquisition des biens inférieurs à 500 €	1 an
Construction sur sol d'autrui	Durée du bail



- **APPROUVE**, dans le cadre de la délégation de service public d'assainissement collectif, l'avenant relatif à la prolongation d'une durée de sept mois du contrat de la commune de Noailles soit du 31 mai au 31 décembre 2018 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cet avenant.



- **APPROUVE** le principe de l'exploitation du service public de l'Assainissement Collectif dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31/12/2022 ;
- **APPROUVE** le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation **ci-annexé**, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à lancer la procédure de mise en concurrence du contrat de délégation de service public, à prendre toutes les mesures nécessaires et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation dudit contrat.



- **AUTORISE**, dans le cadre de l'attribution du marché du poste de refoulement dit « Rue Mortefontaine » à Sainte Geneviève, le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir avec l'entreprise CLAISSE ENVIRONNEMENT pour son offre variante (avec prestations supplémentaires) pour un montant de 379 393,00 € HT et toutes les pièces qui le composent ainsi qu'à solliciter, le cas échéant, auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental, toute subvention.



- **SOLLICITE** une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation des travaux de mise en conformité des branchements des particuliers en domaine privé au réseau d'assainissement des eaux usées des communes de Berthecourt (complément aux dossiers antérieurs), Cires-lès-Mello, Mello (confirmation du dossier déjà déposé) et Sainte-Geneviève (programme du Blanc-Mont) selon les modalités du 10^{ème} programme d'intervention ;
- **DEMANDE** une dérogation pour engager ces travaux ;
- **ACCEPTE** d'être le mandataire de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la coordination, la surveillance des travaux, le contrôle de conformité et la redistribution des subventions de l'Agence de l'Eau aux particuliers ;
- **DECIDE** d'inscrire les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sur un compte de tiers pour les dossiers à maîtrise d'ouvrage privée ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.



- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions d'autorisation de réalisation de travaux en domaine privé avec le(s) propriétaire(s) concerné(s) sur la base du modèle de convention type établi annexé à la délibération.



- **PRECISE** que les travaux de réseaux d'assainissement, décrits dans les délibérations 2017-DCC-154 et 2017-DCC-179 et annexées à la délibération seront réalisés conformément à la «charte qualité des réseaux» en vigueur sur le territoire de l'Agence de l'Eau Seine Normandie – Direction Territoriale des Vallées d'Oise.



- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes entre les Communautés de communes de l'Aire Cantilienne, du Pays de Valois, du Liancourtois – la Vallée Dorée, du Clermontois et la Thelloise pour la conclusion d'un marché public d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'étude de la délégation de service public sous la forme d'un affermage pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de GOUVIEUX, LAIGNEVILLE, CREPY EN VALOIS, CLERMONT et CHAMBLY ;
- **APPROUVE** l'adhésion au groupement de commandes de la Communauté de communes Thelloise et la convention constitutive de celui-ci, annexée à la délibération ;
- **APPROUVE** le choix de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne en qualité de coordonnateur, mandataire (sous réserve de la validation de la CCAC) ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour ce marché et les documents s’y rapportant et honorer toutes les dépenses prévues à ce titre ;
- **DESIGNE** M. Stéphane KRAKOWSKI, membre titulaire, et M. André MELIQUE, membre suppléant, tous deux issus de la commission d’appel d’offres de la Communauté de communes, pour siéger au sein de celle du groupement en charge de l’analyse des offres et de l’attribution du marché ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.



- **PRESCRIT** l’élaboration du Plan Climat Air-Energie Territorial de la Communauté de communes Thelloise, en tenant compte de la réalisation d’une Etude de Planification Energétique en cours avec le concours du SE 60 ;

- **APPROUVE** les modalités :

*en premier lieu, *d’élaboration du PCAET* qui s’articulera autour de 5 phases :

- **Phase 1** : conduite d’un **diagnostic territorial** comprenant plusieurs analyses de la situation du territoire de la CCT et permettant de définir la vulnérabilité locale au regard du changement climatique.

- **Phase 2** : **définition d’une stratégie territoriale**, basée sur les enjeux du diagnostic, qui identifie les enjeux et les objectifs stratégiques et opérationnels du territoire afin d’atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s’y adapter.

- **Phase 3** : élaboration d’un **programme d’actions** pour le territoire issu des grands enjeux de ce dernier. Il définit les orientations des collectivités territoriales et de l’ensemble des acteurs socio-économiques. Il identifie les projets fédérateurs potentiels et notamment ceux permettant d’entrer dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités, et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

- **Phase 4** : construction d’un **dispositif de suivi et d’évaluation des résultats** portant sur la réalisation des actions, la gouvernance et le pilotage adopté par la CCT.

- **Phase 5** : le **suivi technique et administratif** de l’ensemble de la procédure d’élaboration en lien avec le prestataire qui sera choisi ultérieurement. Des instances de pilotage et de décision sont mises en place :

*en deuxième lieu, de *gouvernance et du suivi* du PCAET :

- Une commission de suivi interne, composée de techniciens de la CCT, du bureau d’études en charge de la mise en cohérence du PCAET,

- Un comité de pilotage, chargé des décisions stratégiques composé des élus de la CCT qui en manifesteront le souhait et des techniciens,

Etant précisé que ces deux instances seront assistées par les Personnes Publiques Associées énumérées ci-dessous.

*en troisième lieu, de la *concertation* selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition du public des éléments du PCAET (diagnostic territorial, programme d'orientations et d'actions, ...),
 - Information dans le bulletin intercommunal,
 - Mise à disposition des éléments du dossier de PCAET sur le site internet de la CCT,
 - Organisation d'une réunion publique avec présentation de la stratégie territoriale définie.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des études liées à l'élaboration du PCAET de la CCT, notamment auprès de l'ADEME ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre tous actes nécessaires à l'élaboration du PCAET et notamment, à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de services concernant cette procédure ;
- **PRECISE** que conformément aux dispositions du code de l'environnement, la présente délibération sera notifiée aux Personnes Publiques Associées ci-dessous :
- Préfet de la Région des Hauts de France,
 - Préfet de l'Oise,
 - Président de la Région Hauts-de-France,
 - Présidente du Conseil départemental de l'Oise,
 - Maires des communes de la CCT,
 - Représentants des autorités organisatrices des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz du territoire,
 - Présidents des chambres consulaires de l'Oise : Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
 - Gestionnaires des réseaux d'énergie présents sur le territoire de la CCT.



- **APPROUVE** le principe du remboursement, par le budget annexe GEMAPI au profit du budget principal des diverses charges et frais ci-dessous énumérés :
- * salaires et charges des trois agents du service GEMAPI,
 - * frais courants propres au fonctionnement du service GEMAPI (fournitures administratives, consommations du photocopieur, maintenance des logiciels et des ordinateurs...) et dépenses de téléphonie, d'affranchissement et d'assurances.
- **AGREE**, à cet effet, la méthode de valorisation des remboursements ainsi qu'il suit :
- Fixation d'une clé de répartition pour les agents du service GEMAPI travaillant à temps plein ou partiel pour le service, sur la base du nombre d'heures travaillées, soit pour 2018, un taux de :
- * 100 % pour les deux agents techniques,
 - * 25 % pour l'ingénieur.

- Concernant les autres dépenses de fonctionnement, établissement d'un décompte semestriel sur la base des coûts réels constatés.



- **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'exercice 2017 sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise, dans les conditions reprises ci-dessous :

ACHAT			
Lieu	Novillers les Cailloux	Lieu	Neuilly en Thelle
Parcelles	ZB 239	Parcelles	Y 88
Superficie	2 829 m ²	Superficie	14 501 m ²
Prix TTC	25 000 €	Prix TTC	203 000 €
Achat à	M. BLANQUET	Achat à	Consorts GRANGE

ACHAT - LIAISON RD1001-RD49			
Lieu	Chambly	Lieu	Fresnoy en Thelle
Parcelles	ZA 72	Parcelles	ZE 24
Superficie	2 568 m ²	Superficie	403 m ²
Prix TTC	1 694,88 €	Prix TTC	265,98 €
Achat à	Mme BERTEUIL	Achat à	M.GIBERT
Lieu	Fresnoy en Thelle	Lieu	Fresnoy en Thelle
Parcelles	ZE 20	Parcelles	ZE 36
Superficie	4 522 m ²	Superficie	572 m ²
Prix TTC	2 984,52 €	Prix TTC	377,52 €
Achat à	M. LEFEVRE	Achat à	CONSORT LEFEVRE
Lieu	Fresnoy en Thelle	Lieu	Fresnoy en Thelle
Parcelles	ZE 26 et ZE 28	Parcelles	ZD 111 et ZD 112
Superficie	74 m ² et 2 392 m ²	Superficie	123 m ² et 795 m ²
Prix TTC	1 627,56 €	Prix TTC	605,88 €
Achat à	M.LECOURSONNOIS	Achat à	Mme DUMONT
Lieu	Belle Eglise	Lieu	BELLE EGLISE
Parcelles	ZA 62	Parcelles	ZB 68
Superficie	1 044 m ²	Superficie	2 566 m ²
Prix TTC	689,04 €	Prix TTC	1 693,56 €
Achat à	M. LAMOUREUX	Achat à	EARL DE BELLE EGLISE

VENTE			
Lieu	NEANT	Lieu	NEANT
Parcelles		Parcelles	
Superficie		Superficie	
Prix TTC		Prix TTC	
Vente à		Vente à	



- **CREE** un emploi à temps complet de directeur territorial (A) ;
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs ;
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.



➤ **SE PRONONCE FAVORABLEMENT SUR :**

* les avantages en nature qui seront consentis à l'agent qui occupera l'emploi fonctionnel de directeur général des services de la Communauté de communes dès sa prise de fonctions dans les conditions décrites en annexe à la délibération ;

* la valorisation de ces avantages en nature, exception faite des NTIC, conformément au cadre juridique applicable ;

* l'autorisation donnée au Président de signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier ;

* l'inscription au BP 2018 des crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



- **DESIGNE** le délégué suppléant de chaque titulaire représentant la Communauté de communes au sein du conseil du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain, conformément au tableau annexé.

Délégué titulaire	Délégué suppléant
FRANCAIX Michel	PAUMELLE Gilles
ARNOLD Alain	SECHER André
BASQUIN Béatrice	CABORDEL Hubert
BIBERON Benoît	LECOCQ Céline
BLANQUET Annie	CARLIAN Jean-Marie
BRICHEZ Michèle	MORANDEAU Jean-François
CLARY-WAWRIN Agnès	HEDIN Jean-Bernard
DESLIENS Pierre	LANTHIEZ Eric
DRUEZ Michel	LEGUAY Guillaume
GAUVIN Christelle	DUTHILLEUL Jean-Luc
GUILLOU Marie-Odile	VERHOESTRATE Jean-Pierre
JOYOT Robert	DENIS André
MELIQUE André	SOBA Philippe
NOURY Marie-Chantal	MARTIN Alain
SERRUYS Laurent	BRETON Eric
VAN PARYS Christian	STUBBE Yvonne
VERTADIER Jean	BARBIER Martial
VONTHRON Patrick	LEBEGUE Daniel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Neuilley-en-Thelle, le 24 avril 2018

Le Président



Jean-François MANCEL

Affiché le 14 mai 2018